



PREFET DE LA REGION GUYANE

**DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE**

2015162_0019_DJSCS

ARRETE N° 40/DJSCS/PF/du 04 juin 2015

**Portant composition du jury d'admission au Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants
(DE EJE)**

Session juin 2015

**LE PREFET de la REGION GUYANE
Préfet de la Guyane
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L 451-R451-1 et R451-2 ;
- Vu** le décret n°2005-1375 du 3 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ;
- Vu** l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ;
- Vu** la circulaire DGAS/4A n°2006-25 du 18 janvier 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants ;
- Vu** le décret du 5 juin 2013 relatif à la nomination de Monsieur Eric SPITZ, en qualité de Préfet de la Région Guyane, Préfet de Guyane ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°1089/2013 du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de signature à Madame Sonia FRANCIUS, Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane ;
- Sur** proposition de la Directrice de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion Sociale de la Guyane.

ARRETE

Article 1 Le jury du diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants (DE EJE) session juin 2015 est composé ainsi qu'il suit :

Présidente

- la Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, Présidente ou son représentant,

Formateur issu d'établissement de formation public ou privé, préparant au diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants :

- Madame FERREOL Sandra, formatrice .

Représentants des services déconcentrés de l'Etat, des Collectivités publiques, de personne qualifiée en matière de la petite enfance :

- Madame LOUIS JOSEPH Jacqueline, attachée des affaires sociales - Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Représentants qualifiés du secteur professionnel :

- Madame ATTICOT Haida, psychomotricienne à l'APAJH,
- Madame SAINTE-ROSE-FANCHINE Gladys, Educatrice de Jeunes Enfants.

Article 2 : Cet examen est organisé de la façon suivante :

- Epreuve écrite : lundi 15 juin 2015
- Délibération du jury : jeudi 18 juin 2015 à 10h00
- Affichage des résultats : vendredi 19 juin 2015 à la DJSCS et à l'I.R.D.T.S

Article 3 : La Directrice de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale et le Secrétaire Général des Affaires Régionales sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Guyane.

Pour le Préfet

Pour le Préfet et par délégation,
La Directrice
de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale



Sonia FRANCIUS

